

QUE LES ARMES CEDENT A LA TOGE EN AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE

Ange Davy BAN-ETHAT

Ecole Nationale d'Administration de Magistrature

Université Marien NGOUABI (UMNG), République du Congo.

Beadjhb4@gmail.com.

Résumé :

Notre étude intitulée "Que les armes cèdent à la toge en Afrique noire francophone", montre comment dans les faits, la démocratie n'est pas assise sur des bases solides dans ces pays et analyse les raisons qui font que l'armée s'invite arbitrairement sur la scène politique pour freiner l'ancrage de la Démocratie. Aussi, la résolution des problèmes politiques par solution militaire est presque congénitale et obsessionnel, qu'importe son caractère irrégulier et antidémocratique. L'analyse documentaire menée sur la question dévoile que c'est par l'armée que dans presque tous ces pays les dirigeants sont arrivés au pouvoir et à peu près la moitié de ces dirigeants sont des militaires ou d'anciens militaires. Nous avons cherché à comprendre comment la banalisation du coup d'Etat est devenue le principal générateur d'alternance démocratique tandis que la présence prolongée au pouvoir des militaires persiste à se faire au service d'intérêts corporatistes.

Mots clés : *subordination, armée, démocratie, pouvoir,*

Abstract:

Our study, entitled "Let the Guns Give Way to the Toga in Francophone Black Africa", shows how, in practice, democracy is not based on solid foundations in these countries and analyzes the reasons why the army arbitrarily invites itself into the political scene to slow down the anchoring of Democracy. Thus, the resolution of political problems by military solution is almost congenital and obsessive, no matter how irregular and undemocratic it may be. The literature review on this issue reveals that it is through the military that leaders have come to power in almost all of these countries, and about half of these leaders are military or former military personnel. We have sought to understand how the trivialization of the coup d'état has become the main generator of democratic change, while the prolonged presence in power of the military persists in the service of corporatist interests.

Keywords: *subordination, army, democracy, power*

Introduction

La vie des Etats n'est pas immuable, bien au contraire ! La décolonisation, les unifications et les dissolutions d'Etats, les annexions et les sécessions transforment périodiquement la carte politique du monde. Les recherches de solution aux relations conflictuelles dans le monde ont enfanté des organisations internationales comme l'Organisation des Nations Unis (ONU). Cependant, la diminution des conflits internationaux n'a pas nécessairement impacté les réalités internes des pays qui accusent des crises intempestives engendrant des conflits armés. Les solutions à ces crises en Afrique subsaharienne se bornent de la solution militaire, à celle du partage du pouvoir pour la survie de l'Etat. La résolution des problèmes politiques par solution militaire retient ainsi toute notre attention du fait de son caractère irrégulier et antidémocratique. Aussi, l'expression "cedant arma togae" empruntée à Cicéron est une locution latine, littéralement traduite par : "que les armes cèdent à la toge" ; s'emploie pour signifier la supériorité du pouvoir civil sur le pouvoir militaire. Fort de ce fondement, nous avons voulu examiner ce principe à l'épreuve des faits en Afrique francophone en intitulant notre article : "*Que les armes cèdent à la toge en Afrique noire francophone*". Ce choix se justifie par le fait que, c'est par l'armée que dans presque tous ces pays les dirigeants sont arrivés au pouvoir et à peu près la moitié de ces dirigeants sont des militaires ou d'anciens militaires. Aussi, l'intrusion de l'armée sur la scène politique et sa présence prolongée semble se faire au service d'intérêts corporatistes et devient avec une banalisation sans précédent le principal générateur d'alternance politique. Notre objectif est de déchiffrer les problèmes qui minent les relations entre le pouvoir politique et les militaires dans ces pays. Notre problématique est

construite autour d'une question essentielle "Peut-on aujourd'hui normaliser les relations qui existent entre le pouvoir civil et l'armée dans les pays d'Afrique noire francophone" ? Vu la très grande méfiance qu'elles engendrent, l'absence de sincérité dans l'engagement des différents acteurs en cause au respect des règles ; les multiples soutiens internes, externes et contradictoires dont bénéficient les différents acteurs et les multiples avantages, surtout économiques que procurent le contrôle des ressources de l'Etat. A cette question principale se greffent des questions secondaires : L'intrusion régulière des militaires en politique fragilise-t-elle la démocratie ou vient-elle à son secours ? L'armée est-elle habilitée à jouer un rôle politique ? Suffit-il de démilitariser la sphère politique, ou dépolitiser l'armée pour consolider la démocratie en ANF ? Comment garantir le respect des institutions et de la constitution ? Les hypothèses que nous formulons à cette problématique consistent à dire qu'il faut d'abord un effort d'imagination en matière d'ingénierie constitutionnelle pour réinventer l'avenir du couple armée-pouvoir civil, ensuite jeter les bases solides d'un un Etat de droit à établir plutôt qu'à rétablir et enfin démilitariser la sphère politique, dépolitiser l'armée et favoriser une meilleure intégration nationale.

Pour mémoire, les nombreux coups d'État qui ont emporté les premiers régimes dans ces pays impliquaient les officiers des forces armées appartenant à des minorités ethniques, l'exemple d'Étienne Eyadema au Togo en 1963, de Sangoulé Lamizana au Burkina Faso (alors dénommé « Haute-Volta ») en 1966, de Jean-Bedel Bokassa en République centrafricaine en 1966. Conscientes de ce que leur situation privilégiée serait menacée par la règle de la majorité, ces forces armées dirigées par des minorités n'étaient guère disposées à appuyer les changements démocratiques. Malheureusement, depuis les indépendances, les gouvernements qui se sont succédé ont choisi d'exploiter les défauts de ces forces pour créer et appuyer des systèmes

politiques autocrates, au lieu de constituer des forces armées nouvelles et véritablement nationale. Notre travail soulignera d'un trait particulier la nécessité pour de la force de céder au droit (1) avant d'analyser la difficulté pour la toge de saisir l'armée (2) en Afrique noire francophone.

1. La nécessité pour la toge de saisir l'armée

“La subordination de la force au droit” est un principe directeur des rapports politico-militaires. Dans la République romaine par exemple tous les grands actes de l'Etat étaient précédés par la formule “Senatus Populus Que Romanus en sigle (SPQR)”, “Le Sénat et le peuple romain décident” et les chefs d'armée ne faisaient que recevoir les ordres des civils. Cette devise abrégée est devenue l'emblème de la République romaine, aussi la thèse soutenue par Cicéron “Cedant arma togea” que “les armes cèdent à la toge” certifie de l'ancienneté du principe (Cicéron 1866,1874 : 249). Ainsi, dans ces pays la force est au cœur du jeu politique (1.1.) lorsqu'elle n'est pas politisée ou qu'elle militarise le droit (1.2).

1.1. Une force au cœur du jeu politique

Dans une démocratie digne de ce nom, “l'armée ne peut être un acteur politique. Elle est soumise au pouvoir civil. Elle doit assumer la fonction que lui assigne la Constitution, c'est-à-dire la défense de la souveraineté nationale” (Alexis Essono Ovono, 2012 :121). L'armée n'est ni préparée ni habilitée à jouer un rôle politique et la présence prolongée de l'armée sur la scène politique enseigne comment les dépositaires de la toge s'inclinent, soit parce qu'ils sont dans des situations de vie précaires, ont des ambitions personnelles, sont à la conquête des prébendes et prérogatives que procure la gestion de l'Etat. La politique est le principal ascenseur social dans ces pays et dans

ce sens, la force dans sa quête de mobilité sociale (1.1.1) se laisse politisée lorsqu'elle ne militarise pas le droit elle-même. (1.1.2).

1.1.1. Une force en quête de mobilité sociale

La question de la mobilité sociale est un sujet infini de controverses du fait des diverses inégalités. L'ascenseur social est bloqué et la mobilité importante des hommes qui dirigent et leur entourage fait que faire la politique est devenu un métier, voilà pourquoi les militaires préfèrent s'armer et organiser le pouvoir à leur avantage plutôt que de subir ou se soumettre à des politiciens affamés, une élite dirigeante, qui rappelons-le, souvent une fois au pouvoir, enjambent la constitution, marchent sur les institutions et exercent un pouvoir patrimonial ou le pays entier et tout son système institutionnel fait allégeance à un homme, son clan ou sa famille. La bataille pour la gestion des ressources de l'Etat se livre entre les civils dépositaires du pouvoir politique mais sans moyen d'objection et les militaires solidaires de leur corporation et nanti de moyens de dissuasion. Le contrôle du peuple, aussi est au centre de ces batailles, et le coup d'Etat militaire est servi à ce dernier comme la solution militaire contre le coup d'Etat constitutionnel. En effet, les militaires n'ont pas contracté un mariage d'amour mais de raison et c'est la nature du pouvoir militaire qui exige cette subordination rapportée à des considérations productivistes car l'armée est par essence improductive, elle a besoin du support d'une société. "Le pouvoir civil, détenteur des ressources financières et des techniques juridiques s'assure la subordination de l'armée"(B. Chantebout, 2003 :576). La subordination au pouvoir politique s'explique également pour des raisons organisationnelles car le monopole des ressources juridiques et financières revient à ce dernier. Pour Clausewitz "c'est le cabinet et non les soldats professionnels, qui doit élaborer les grandes lignes d'une guerre, car lui seul détient une connaissance interne de la situation politique que le chef

militaire, simple spécialiste, ne peut posséder” (C.V. Clausewitz, 1995 :706). La soumission du pouvoir militaire au pouvoir civil est un principe constitutionnel coutumier (L. Klein, 2014). Max “Weber lui parlera du processus de rationalisation croissante des sociétés modernes traduit par la constitution de la bureaucratie, mais aussi par la soumission de la force au droit”. (F. Mazuir, 2004 : 120). Mais cette rationalisation croissante serait inachevée s’il n’y avait pas de hiérarchie établie entre la force et le droit.

1.1.2. Une force politique loyale à son bienfaiteur

Le président est au sommet de la hiérarchie militaire du fait de la constitution qui l’établit comme « chef des armées » et Luc Klein évoque ce lien quasi contractuel qui a fait craindre une concentration des pouvoirs aux mains du souverain et une dévotion de l’armée à la personne du roi, en tant que titulaire du pouvoir souverain de faire la guerre, aussi un “attachement de nature contractuelle entre les armées et la personne du souverain, Chef de Guerre” (L. Klein, (2013) Dans la continuité des travaux de Max Weber, cette approche démontre que la forme du « monopole de la violence physique légitime » a évolué car ce monopole ne réside plus dans un homme en tant qu’individualité distincte mais dans l’institution qu’il représente à savoir l’état. Ce lien entre le chef de l’état et l’armée reste au cœur du principe de soumission, non plus dans une logique contractualisée mais dans une logique de loyauté au pouvoir politique, qui n’est pas une option, mais un devoir. “Le pouvoir politique est moralement tenu de suivre l’avis des chefs militaires” (B. Chantebout, 2003 :575). L’action de l’armée réclame une quittance démocratique et repose sur la légitimité des représentants de la nation. Cependant la conciliation de la valeur morale et de la légitimité démocratique pose des problèmes en termes de responsabilité. En effet, si le pouvoir politique est dépendant de l’expertise militaire, il laisse l’entière

responsabilité des décisions à ce dernier, allant ainsi à l'encontre du principe de responsabilité politique des autorités démocratiques. Or, l'armée n'étant pas un corps démocratiquement élu, elle ne peut pas à elle seule porter la responsabilité des interventions. L'armée ne peut être réellement souveraine que dans une sphère de compétence bornée aux seules questions de stratégies militaires et en aucun cas en s'immisçant dans la sphère de compétence du pouvoir politique.

Toutefois, il sied de soulever une particularité dans ces pays, la prééminence de la garde républicaine, véritable armée au sein de l'armée. C'est avec elle que la locution latine "si vis pacem, para bellum" (celui qui veut la paix, prépare la guerre) prend tout son sens car les éléments de la garde républicaine sont redoutés et leurs tenues sont distinctes d'autres unités, pourtant elle est censée être une unité comme d'autres au sein des Forces armées nationales. Cette dernière, souvent bien équipée et entraînée, mieux supervisée que le reste de l'armée, est un acteur politique important qui ne relève ni du ministère de la défense, ni du chef d'état-major des armées. Relevant directement du chef de l'Etat, elle a un effet dissuasif sur le reste des forces armées et elle se trouve dans une position encore plus influente par rapport au pouvoir politique. Soucieuse de conserver son rôle clé, elle manifeste une aversion pour toute réforme qui pourrait mettre en question un tel privilège. Au Gabon, elle est considérée comme une annexe du clan familial et elle possède un budget qui ne dépend pas du ministère de la défense.

Forte de plus de 3000 hommes, elle dispose à la fois de chars basés au groupement blindé d'intervention à Libreville, un régiment de parachutistes, une escadrille aérienne, une brigade nautique. Ses bases se situent à Libreville et à Cap Esterias, mais aussi à Franceville et Léconi dans le Haut Ogooué, le « fief » des Bongo (Monde Afrique, 2019).

1.2. Une force politisée et un droit militarisé

Dans les pays d'Afrique subsaharienne francophone, "une longue tradition de participation à la gestion du pouvoir a fait des armées des acteurs politiques incontournables plutôt que des groupes socioprofessionnels en charge de la défense du territoire national" (Alexis Essono Ovono, 2012/2 :120) ; Ces relations sont mises à mal par la politisation des forces armées et la militarisation de la politique. Les armées de ces pays accusent des insuffisances structurelles analogues, elles ont toutes des crises identitaires et sont administrés et dirigés comme des armées prétoriennes au service du chef de l'Etat, le pays est commandé (1.2.1) plus qu'il ne devrait être dirigé sur la base d'une constitution l'armée est fidélisée (1.2.2) alors qu'elle doit assurer ses missions que lui assigne la constitution.

1.2.1. Des pays commandés

Les interventions militaires témoignent de la fragilité des processus démocratiques en cours. Devant le refus de certains dirigeants politiques face aux changements revendiqués par la majorité des citoyens, ou face aux dérives autoritaires de certains chefs d'État, l'armée est apparue comme le dernier recours. Il faut noter par ailleurs que le vent de démocratisation qui a soufflé sur l'Afrique au début des années 1990 avait entrepris de battre en brèche les fondements théoriques de validation des coups d'État, en particulier de l'école développementaliste qui considère que l'intervention des militaires en politique n'est pas par nature contraire aux pratiques démocratiques. Les représentants de cette école ont une lecture réaliste du phénomène des coups d'État. Pour Daniel Lerner et Richard Robinson, (1960 :14) "l'intervention en politique des militaires, quelles qu'en soient les formes, peut aller dans le sens du développement économique et/ou de la modernisation politique de ces pays". Parfois, l'attitude des autorités constitutionnelles n'offre d'autres alternatives que les coups d'État, c'est vrai que

certains ont cru voir dans “l’intervention de l’armée un moyen de développement économique et/ou la modernisation politique” (D.-G. Lavroff, 1972 :973). L’intervention de l’armée a permis de sortir de l’impasse en mettant fin à une situation de crise politique. Dans chaque cas, “une transition plus ou moins longue a été organisée, des élections transparentes et disputées ont eu lieu à l’issue desquelles le pouvoir a été transféré aux civils”. (A.E. Ovono 2012 :121). Ces interventions salvatrices pour la démocratie ont pris deux formes : d’une part, sous la forme d’interventions fondatrices et, d’autre part, d’interventions correctrices (Chouala, 2004 :548). L’armée a permis dans certains pays de mettre fin au règne du parti unique au moment des revendications démocratiques. C’est le cas notamment au Mali, où l’armée dirigée par le colonel Amadou Toumani Touré est intervenue en 1991 pour renverser le président Moussa Traoré et instaurer la démocratie. Elle a également permis de remettre sur les rails le processus démocratique. Au Niger en 2009, elle est intervenue pour mettre fin à une crise née de la volonté du président Tandja de se maintenir au pouvoir à tout prix. La transition a permis l’organisation d’élections crédibles et le retour du pouvoir aux civils. Ces interventions ne peuvent légitimer en soi l’intervention de l’armée dans la vie politique.

1.2.2. Des armées fidélisées

Tout d’abord, les armées sont plus fidèles au Président qu’à la Constitution. Les effectifs de ces armées se constituent sur des critères subjectifs et elles sont le plus souvent constituées majoritairement d’une ethnie, ensuite elles sont trop politisées au point où on se demande si c’est le résultat exclusif d’une mauvaise gouvernance de l’élite dirigeante qui en est en parti la cause ou exclusivement l’appas du gain, enfin une concurrence rude se livre entre les politiciens pour réunir autour de leur cause les capacités de dissuasion de l’armée. Au Tchad, la composition

ethnique des forces armées le prouve, les Zaghawas, groupe auquel appartient le président Idriss Déby, dominant les forces tchadiennes et en occupent les postes clés après avoir chassé du pouvoir Hissène Habré en 1990. Cette réalité n'est que la suite logique des pratiques du recrutement nocturne et clandestins auxquelles se greffent des injustices internes au corps militaire qui se manifestent par l'existence des éléments qui profitent du "gâteau" au nom du clan ou du degré d'allégeance. La dépersonnalisation justifie largement la promotion, aussi n'est-il pas rare de voir certains sous-officiers d'hier devenir plus gradés que ceux qui les auraient formés ou encadrés.

Les officiers composant la chaîne de commandement sont plus fidèles au Président qu'à la Constitution et la présence des polices politiques, des services de cogestion du pouvoir comme les maisons militaires et conseil national de sécurité renforcent cette confiscation du pouvoir. D'autre part, toutes ces manœuvres politico-militaires rencontrées illustrent aussi et souvent la recherche par des acteurs politiques d'appuis en faveur de leurs causes dans les forces armées. Dans ces pays, les partis politiques rivaux ou les hommes au sein du même parti au pouvoir soutiennent souvent les coups d'état sous fond de rivalité entre partis ou de luttes intestines au sein du même parti qui accouche des "révolutions de palais". C'est l'épisode de l'accession au pouvoir au Togo en 2005 de Faure Gnassingbé qui succéda à son père Gnassingbé Eyadéma après que des généraux fidèles à son père eurent empêché le président de l'Assemblée nationale d'assurer la vacance du pouvoir comme le prévoyait la Constitution.

2. La difficulté pour la toge à saisir l'armée

Si les systèmes politiques africains étaient ceux-là même qui sont décrit par leur constitution, leur compréhension serait facile

(PILET Jean-Benoît, 2014). L'incompatibilité des régimes politiques importés, leur rejet dû à la complexité inhérente au schéma institutionnel et l'incompatibilité entre le régime parlementaire et l'exaltation du chef dans ces pays justifient largement l'échec du partage du pouvoir (2.1.) et de l'action politique (2.2.) des dirigeants.

2.1. L'échec du partage du pouvoir

Le fonctionnement des institutions dans ces pays repose sur une combinaison de plusieurs dimensions et facteurs culturels et éthiques les rendant souvent inefficaces au sein d'un État moderne. L'échec du partage du pouvoir pousse l'armée à s'emparer du pouvoir pour lui-même. Si la mort naturelle ou l'abdication du président monarque régnant n'arrive pas vite, l'armée peut évincer ses rivaux potentiels ou préserver des droits, privilèges ou intérêts ou sources revenues que le président aurait bafoués, ou qu'il n'aurait pas accordés ou garantis. L'instabilité politique est chronique, l'impréparation politique est palpable (2.1.1) et les mécanismes de contrôle de l'armées ont échoué (2.1.2).

2.1.1. L'instabilité politique chronique

Depuis les indépendances, l'instabilité politique s'est manifestée et la présence prolongée de l'armée sur la scène politique n'a pas empêcher de recueillir quelques succès comme la consécration constitutionnelle de la démocratie et du statut formel de l'opposition, la proclamation des droits et libertés et la construction progressive de l'État de droit. L'impréparation politique a favorisé l'improvisation une fois au pouvoir et à l'aide des réseaux "France Africains" les dirigeants ont assis des pouvoirs illégitimes. Le constat du président Houphouët-Boigny en 1980 : "Nous n'avons pas hérité d'une nation mais d'un Etat artificiellement né de la colonisation" (Paris-Match, 15 août 1980). Exprime le mal être de ces Etats coloniaux, qui

ont contraint à vivre ensemble dans le cadre d'un même territoire des ethnies différentes et, inversement, ont parfois éparpillé une même ethnie, une même famille entre des Etats différents. Le pouvoir est un gâteau qu'il faut se partager en même temps qu'est détruit le réseau d'éducation et les militaires empruntent l'escalier c'est-à-dire l'irruption sur la scène politique par l'usage de la force pour garantir leur part du gâteau. "Si le droit triomphe de la force brutale, ce n'est point en tant que règle morale, mais en tant que principe d'organisation" (Chantebout Bernard, 2003).

Aujourd'hui, une remise en cause de l'État de droit et un reniement de la séparation des pouvoirs se manifeste par l'existence "d'un président qui est la clé de voûte de tout l'édifice constitutionnel, le chef de l'État et le chef de parti, il dirige Conseil supérieur de la magistrature c'est à dire le pouvoir judiciaire et dirige les partis politiques et le peuple par le clientélisme". Ensuite la remise en cause de l'encadrement juridique du pouvoir avec des révisions constitutionnelles faciles et répétées, le déplaçonnement du nombre de mandats, la déchéance du contrôle de la constitutionnalité et de multiples coups d'état constitutionnel. Enfin, les élections imparfaites et le désir de perpétuer le pouvoir à tout prix ont créé les phénomènes de rétention des résultats du scrutin présidentiel, de la fraude électorale massive et une alternance articulée autour d'un modèle de plus en plus héréditaire.

2.1.2. L'échec du contrôle de l'armée

En effet, les armées africaines ont hérité des graines des préjugés ethniques semées par les colonisateurs et ne sont pas capables de défendre la république ni, à plus forte raison, la population. Les ethnies minoritaires constituaient généralement une part importante des forces armées coloniales, de manière à faire contrepoids aux ethnies historiquement plus puissantes. Elles défendent les intérêts de leur groupe ethnique ou de leur tribu.

Elles n'ont pas la confiance de la population, ni la légitimité et la compétence des forces fondées sur le mérite, ce qui réduit leur efficacité. C'est ainsi, par exemple, que la minorité tutsie au Burundi et au Rwanda occupait une place prédominante dans les forces avant l'indépendance. Les différents régimes qui se sont pérennisés au pouvoir n'ont pas manqués des solutions de contrôles de l'armée. Le problème qui s'est posé est que les régimes qui leur ont succédé, souvent après une lutte acharnée n'ont pas toujours bénéficié du soutien de l'armée qui très vite est devenu un kyste au sein de la République. Ainsi, la constitution des armées sur des critères subjectifs empêche l'armée d'être systématiquement fidèle au prochain régime. Chaque changement de régime dans ces pays n'échappe jamais aux purges au sein de la nouvelle armée qui s'attèle à restructurer cette dernière et à la colorer à la teinte des nouveaux dignitaires du régime. En réalité, les forces armées sont aménagées pour être au service d'un homme forts exempt de tout reproche et non d'un Etat. Une première formule de confinement de l'armée s'appuie sur la maximisation du pouvoir du groupe civil dirigeant vis-à-vis des forces armées. C'est le contrôle "subjectif" (S. Huntington, 1957) ou encore le modèle "de pénétration" (E.A Nordlinger, 1977) ou "apparat" (R. Luckham, 1971). Une seconde formule de confinement de l'armée repose sur le professionnalisme des militaires. Elle s'appuie sur la politisation et la civilisation de l'armée qui devient un miroir de l'Etat et la formule du contrôle « objectif » (S. Huntington op.cit.) ou encore "alternatif libéral" (E.A. Nordlinger op.cit.). Lorsque le premier président de la Côte d'Ivoire, Félix Houphouët-Boigny, a pris le contrôle du secteur de la sécurité, il en a réduit les dimensions et a créé une milice loyale envers le parti, composée principalement de Baoulés (groupe ethnique d'Houphouët-Boigny). Il s'est livré en outre à une forme de manipulation des forces armées en accordant aux officiers des soldes d'un montant élevé par rapport à la

rémunération des autres fonctionnaires ainsi qu'en donnant à des officiers de haut grade des postes au sein du parti et d'autres avantages¹. Pour répondre au dilemme entre une armée forte mais non menaçante pour le pouvoir politique, le "contrôle objectif" a représenté la moins mauvaise garantie de leur loyauté envers le politique. Les militaires seraient plus enclins à se cantonner à leur sphère d'expertise, à ne pas interférer dans les décisions politiques, et à rester politiquement neutres. En contrepartie, les politiques ne nomment pas les militaires aux plus hautes fonctions en raison de leurs éventuelles allégeances partisans ou de leur malléabilité.

2.2. L'échec de l'action politique des dirigeants

Les constitutions doivent fixer des sanctions claires et faciles à mettre en œuvre pour sanctionner celui qui les viole au plan national et international. Ainsi, l'emploi de la force armée s'est considérablement élargi dans ces pays avec notamment la multiplication des coups d'Etat. Le retour manifeste des militaires dans l'espace public renouvelle la teneur des débats sur la sortie du pouvoir (1) et la nécessité de condamner les coups d'Etat Pro ou anti démocratique (2).

2.2.1. L'entrée difficile et la sortie impossible du pouvoir

Le jeu démocratique dans certains pays africains pendant longtemps c'est résumé par la formule "moi ou le chaos". Depuis plusieurs décennies, ces dérapages politiques liés à la confiscation du pouvoir par ceux qui le détiennent sont à l'origine de l'essentiel des crises politiques. La mainmise patrimoniale sur la chose publique crée des frustrations dans la mesure ou l'exercice du pouvoir dans les pays qui prétendent être démocratiques, se fonde d'abord sur l'ethnie ou la famille.

1

Pour encourager la sortie du pouvoir, il faut trouver une solution constitutionnelle liée au statut de ceux qui ont dirigé. Plusieurs avantages personnels liés au statut “d’ancien Président” peuvent être constitué en prévoyant par exemple une porte de sortie honorable et en préparant un capital de notoriété pour des responsabilités transnationales ou internationales ou même comme en RDC où l’ancien président est sénateur à Vie. Enfin, Comme a pu l’écrire CICERON : “celui qui commande devrait se dire que dans un délai court, il aura à obéir” (A. LOADA, 2003 :152). Le lien armée-nation souffre dans ces pays d’une définition floue et de multiples interprétations. Il faut professionnaliser l’armée, en introduisant une nouvelle didactique. En effet, la neutralité de l’armée est primordiale pour un processus électoral inscrit dans le registre démocratique. Aussi, la compétition pour le pouvoir ne doit pas aussi exclure la question des minorités, de l’identité nationale, de la citoyenneté et surtout des frontières car une armée composée d’éléments issus de communautés réparties dans tout le pays peut établir des bases solides sur lesquelles peut s’édifier un État démocratique. Une force diversifiée crée par ailleurs des conditions favorables à la professionnalisation, du fait que les promotions s’y font davantage au mérite que sur des bases ethniques et que son allégeance va à la nation toute entière et non pas à une ethnie particulière.

2.2.2. Les coups d’Etat Pro ou anti démocratique

La distinction entre coups d’Etat pro et anti démocratiques qui, sans surprise ne fait pas l’unanimité dans le milieu intellectuel africain et suscite des polémiques infructueuses, enseigne d’une part que le premier est reconnu pour créer les conditions de l’essor de la démocratie et le deuxième ne favorise pas l’épanouissement de cette démocratie. Il faut rappeler que le coup d’Etat se traduit toujours par l’usage de la force, de la violence et même le « coup d’état salutaire pour la démocratie »

en Côte d'Ivoire du général Guéï Robert surnommé le Père Noël en treillis, qui déclara le 24 décembre 1999 : “Nous sommes venus balayer la maison” n'a pas échappé à la règle. Pire, comme souvent dans ces pays le “balayeur sera balayé” c'est-à-dire, le 19 septembre 2002, accusé par le pouvoir d'être à l'origine de la tentative de coup d'État des rebelles du nord, il est retrouvé assassiné à Abidjan. Son épouse, Rose Doudou Guéï, et plusieurs de ses proches sont également tués (RTI Info, 2016). Ces meurtres sont régulièrement attribués aux forces loyales à Laurent Gbagbo (L'Express, 2002). Tel est la rançon du « dilemme du prisonnier » appliqué aux présidents de ces pays. Ainsi, un coup d'Etat n'est-il pas, par définition et par principe, opposé aux règles démocratiques ? Au Mali en mars 1991, le colonel Amadou Toumani Toure (ATT) participe au coup d'Etat contre Moussa Traoré, prend la présidence du comité de transition pour le salut du peuple et assure les fonctions de chef de l'État pendant la transition démocratique. Il organise la conférence nationale, puis des élections législatives et présidentielles en 1992. À l'issue de ces élections, il remet le pouvoir au nouveau président élu Alpha Oumar Konaré. Il succèdera à Alpha Oumar Konaré à la tête du pays par des élections démocratiques cette fois-ci. L'ironie de l'histoire fait que ce “soldat de la démocratie”, ne manquera malheureusement pas d'être débarqué du pouvoir par un coup d'État en mars 2012, précipité à la sortie alors qu'il était à quelques mois seulement de la fin de son second et dernier mandat (Mali web, 2020),. Que pensez-vous alors de l'armée malienne qui règle les comptes d'un ancien militaire auréolé d'un passé prestigieux et d'une étiquette de sauveur de la démocratie. Que dire encore de ce pays qui vit son deuxième régime de transition politique en moins de dix-ans ! Il y a seulement onze ans que la Guinée connaissait ce qui a été alors qualifié de “coup d'État fait à un cadavre” orchestré par le capitaine Moussa Dadis Camara.

Conclusion

La force armée est une constante de l'histoire des collectivités politiques, et son rapport à l'État en l'Afrique noire francophone a toujours été au cœur des préoccupations institutionnelles. Cet enjeu se pose avec une acuité particulière pour les États qui font le choix d'une forme démocratique de gouvernement. Cette dernière porte en effet des exigences singulières quant à la place de la force armée au sein de l'État, et quant à la manière dont l'État peut employer cette force armée. Nous avons tenté de brosser le portrait spécifique du contrôle civil de la force armée en démocratie. La force publique doit être en relation étroite avec le peuple déclarait, Denis SASSOU NGUESSO Président de la République du Congo, chef suprême des armées, à l'occasion du réveillon d'armes 2017, aussi, pour l'armée, il est plus facile d'entrer que de sortir de la politique voilà pourquoi le militaire doit rester sourd aux questions non-militaires. Aussi, un coup d'État peut-il laisser une trace positive ? s'intitulait l'article de Sabine CESSOU. A y regarder de près, les coups d'États ont très rarement débouché sur des résultats probants. Le coup d'État militaire prétend porter une énième promesse de nouveau départ. Mais l'épreuve des faits n'a que faire des démentis de la réalité. L'expérience démocratique, dans ces États, donne à voir "l'image d'un va et vient entre acquis et rejets, entre rejet des acquis et retour aux acquis". (A. KPODAR, 2013 :3.) Le conflit pouvoir politique et armée semble interminable dans ces pays, et la réponse aux causes profondes est très complexe, politiquement difficile à mettre en œuvre et financièrement couteuse. La présence de l'armée sur la scène politique ne se justifie pas pour autant, elle témoigne de la fragilité du processus démocratique encours et nécessite de régler les questions d'alternance politique et de respect de la constitution. Elle exige aussi, une meilleure redistribution des richesses, une justice

sociale et peut-être la création d'un statut particulier pour l'armée et des garanties à accorder aux civils qui ont dirigés. La démilitarisation du pouvoir dans ces pays reste cependant confrontée au dilemme de la rationalité de l'armée face au retrait de la scène politique. Elle se ménage souvent une place de choix lors de la transition démocratique, son désengagement est directement fonction de ses intérêts et une alternative civile crédible peut être la clef du succès. La dépolitisation de l'armée impliquera de repenser le système de recrutement et de promotion car *un militaire sans formation patriotique est un criminel en puissance*. Le Gabon qui depuis quelques années avait initié un programme destiné à faire de l'armée nationale, une armée "opérationnelle et républicaine", n'a malheureusement pas échappé au coup d'Etat. Les constitutionnalistes Africains doivent améliorer l'ingénierie constitutionnelle par un meilleur effort d'imagination et ne doivent pas s'interdire de briser les tabous. Sur la légitimité du chef de l'État par exemple, l'élection au suffrage universel direct est-elle suffisante au regard des interminables crises postélectorales ? Les crises politiques récurrentes en Afrique subsaharienne francophone s'expliquent, en grande partie, par l'absence d'une culture démocratique. Comme l'écrit Jean du Bois de Gaudusson, "Constitution sans culture constitutionnelle n'est que ruine du constitutionnalisme" (J. du Bois de Gaudusson, 2007 : 333).

Références bibliographiques

Bibliographie

Chantebout B. (2003). *Esprit des institutions, l'équilibre des pouvoirs : Mélanges en l'honneur de Pierre Pactet*. Paris, Dalloz, XXIV-966 p.

- Clausewitz C. V. (1832). De la guerre, *minuit*, 1995, p.706-707.
- Cicéron, (1866-1874). *Œuvres complètes de Cicéron*, Paris Garnier frères, 20 vol. Tome 20
- Chouala Y. A. (2004). Contribution des armées au jeu démocratique en Afrique. *Revue juridique et politique des États francophones*, n° 4, p. 548-574.
- Du Bois De Gaudusson J. (2008). « Constitution sans culture constitutionnelle n'est que ruine du constitutionnalisme : poursuite d'un Dialogue sur une quinze années de transition en Afrique et en Europe », in *Mélanges en l'honneur de Slobodan Mladic*, Bruxelles, Bruylant, janvier.
- Essono Ovono A. (2012). Armée et démocratie en Afrique, une relation ambivalente à normaliser. *Dans Afrique contemporaine* 2012/2 (n° 242), p. 120 à 121
- Huntington S. P. (1957). *The Soldier and the State. The Theory and Politics of Civil-Military Relations*, Cambridge, Harvard University Press, 560 p.
- Klein L., (2014). La soumission du pouvoir militaire au pouvoir civil : un principe constitutionnel coutumier ? », in *M. Brillat, G. Cerqueira, G. Choisel, L. Dreyfuss et N. Kilgus (dir.), Coutume : usage et pratique, Mare et Martin*, pp.89 et ss.
- Kpodar A. (2013). Bilan sur un demi-siècle de constitutionnalisme en Afrique noire francophone. *Revue électronique Afrilex*, p. 1-34
- Lavroff D.-G. (1972). Régimes militaires et développement politique en Afrique noire. *Revue française de science politique*. p. 973-991.
- Lerner D., Robinson R. (1960). Swords and Ploughshares. The Turkish Army as a Modernizing Force. *World Politics*, n° 13, p. 14-19.
- Loada A. (2003). La limitation du nombre de mandats présidentiels en Afrique francophone. *Afrilex*, n° 3, p. 139-174.
- Luckham R. (1971). *The Nigerian Military: A Sociological Analysis of Authority and Revolt 1960-67*". Cambridge:

Cambridge University Press [Toronto: Macmillan of Canada], pp. xiv, 396.

Mazuir F. (2004). Le processus de rationalisation chez Max Weber. *Sociétés* 2004/4 (no 86), p.119 - 124.

Nordlinger, E. A. (1977). Soldiers in politics: military coups and governments. *Political Science Quarterly*, Vol 93, Issue 1, p.168–169

Pilet J.-B. (2014). *Régimes politiques des pays occidentaux*, Bruxelles, Presses Universitaires de Bruxelles.

Webographie

L'Express. (2002). Chronologie de la Côte d'Ivoire (1958-2011) , [Consulté le 16 mars 2022].

https://www.lexpress.fr/monde/afrique/chronologie-de-la-cote-d-ivoire-1958-2011_910836.html .

Mali web. (2020). ATT : Le soldat de la démocratie, [Consulté le 27 juillet 2023]. https://www.maliweb.net/nation/att-le-soldat-de-la-democratie-2903861.html?doing_wp_cron=1695818936.1954810619354248046875 .

Mondafrique. (2019). *Jocksy Ondo Louemba Gabon, une « garde républicaine » préposée aux basses oeuvres* [consulté le 15 juin 2023]. <https://mondafrique.com/decryptage/gabon-suite-garde-republicaine-preposee-aux-basses-oeuvres/>

Paris Match (1980). *Felix Houphouët- Boigny « Nous n'avons pas hérité d'une nation mais d'un Etat artificiellement né de la colonisation »*. [Consulté le 15 juillet 2023].

<https://picclick.fr/PARIS-MATCH-N°1629-15-08-1980-Borg-Tabarly-Houphouët-Boigny-shabanou-153767947715.html>

RTI Info. (2016). *Robert Guéï a été noyé avant d'être assassiné, révèle son fils Gérald Guéï*, [consulté le 23 mai 2022]. <https://news.abidjan.net/articles/581935/robert-guei-a-ete-noye-avant-d8217etre-assassine-revele-son-fils-gerald-guei>